

# CDDP 20 ans

Intervention 29 novembre 2006

## Une approche historique de la construction scolaire en France depuis le 19<sup>ème</sup> siècle.

Par Yves Legay, doctorant

### Introduction

L'objet de cette intervention est l'étude de la construction scolaire au cours du 19<sup>ème</sup> siècle et du 20<sup>ème</sup> siècle.

1) L'école est un bâtiment architectural omniprésent dans le paysage urbain ou rural. C'est un des bâtiments publics que l'on rencontre le plus fréquemment. Il est fréquenté par tous en tant qu'élève puis en tant que parent pour certains. La vie de l'école marque et rythme la journée et la vie du citoyen.

Chacun porte en lui une vision de l'école, il est marqué consciemment ou inconsciemment par l'architecture scolaire.

En tant qu'élève, il a habité cet espace pendant de longues heures. Cette architecture est une référence pour l'enfant. C'est un lieu où il vit une de ses premières appréhensions de l'espace construit en dehors de son lieu d'habitation. Il parcourt tous les jours le chemin qui le sépare de la maison à l'école, il traverse son quartier et de ce fait, il a une image de la ville.

Cette école, dont chacun garde en lui la mémoire visuelle ou affective, est à prendre en compte comme architecture tout autant que l'architecture des bâtiments militaires ou religieux.

Elle est inscrite dans nos mémoires ; chacun a cette vision stéréotypée de l'école encadrant la mairie avec d'un côté l'école de filles et de l'autre l'école de garçons sur la place du village.

C'est un symbole incontournable de l'idée républicaine fondée sur la connaissance et le savoir accessibles à tous.

### 2) photographie école J Ferry Bordeaux

Dans le paysage urbain quelque chose d'indicible fait reconnaître qu'il s'agit d'une école même si elle n'a pas le caractère de l'école de Jules Ferry avec sa brique rouge et sa pierre. Ces bâtiments, à l'architecture codifiée, se situent souvent dans des lieux privilégiés de la ville comme les places ou les axes de circulation avec des façades importantes.

Les constructions scolaires de l'entre deux guerres qui sont réalisées dans un esprit différent servent d'éléments structurants et de repères dans le tissu urbain. Après la seconde guerre mondiale, la France a connu trente années de développement accéléré de la construction scolaire.

L'accroissement de la demande et la forte urbanisation ont incité à une politique du modèle, l'école est fabriquée de manière industrielle.

A l'heure actuelle, l'image de l'école au centre du village, du quartier, de la cité a volé en éclats. Les écoles sont dispersées dans les banlieues ou perdues dans des zones très urbanisées. La construction scolaire prend un autre visage. Les constructions sont moins fréquentes, les unités scolaires sont des bâtiments de moindre volume (6 classes au lieu de 15 à 20 classes) aux capacités évolutives en fonction de la population des enfants. 3) **Photo Mat Marcheprime**

Une plus grande attention est portée sur la qualité architecturale qui prend en compte les activités de ses occupants.

Le parc immobilier scolaire reste très important de nos jours. Certes, il est parfois démoli car trop vétuste pour obtenir de nouveaux espaces, parfois ces lieux sont restaurés pour répondre aux nouvelles contraintes.

Depuis une dizaine d'années, un retour sur le patrimoine scolaire s'opère et un effort de modernisation des constructions scolaires est réalisé.

A l'heure de la décentralisation, il est nécessaire de montrer l'effort consenti par la France en matière de construction scolaire. Ces écoles font partie du patrimoine français.

**4) L'objet de cette recherche est de répondre à cette problématique : l'architecture scolaire s'inscrit-elle dans la production architecturale des bâtiments publics et présente t'elle ses propres caractères au même titre que l'architecture religieuse ou militaire ?**

L'école, en tant que lieu architectural, mérite d'être analysée.

Différentes études ont été réalisées sur l'école mais au titre de l'institution, comme lieu de la pédagogie et de l'éducation. Mais le lieu bâti de cette éducation est très peu abordé. Dans les ouvrages étudiant cette période, mon étonnement fut de constater que l'architecture scolaire n'était pas ou peu abordée.

Pourquoi ? Telle a été ma question. Cette architecture suscite t'elle si peu d'intérêt au point de passer inaperçue ou au contraire porte t'elle une charge affective si forte pour n'oser l'aborder ?

Si beaucoup de livres traitent de la pédagogie, de son évolution, de la psychologie de l'enfant, peu de livres abordent l'architecture scolaire.

C'est un fait curieux car l'espace dans lequel vit l'enfant est régi par des instructions, des réglementations très précises qui sont édictées par le ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche (appelé ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts pendant les «années 30 »).

Il y a beaucoup d'édifices scolaires dont le nom de l'architecte est souvent ignoré. Il existe peu de traces (plans, dessins et photographies) de ces bâtiments

et de leur évolution. Ce qui est un paradoxe car l'administration « éducation nationale » note tout et enregistre tout en ce qui concerne le fonctionnement de l'école : effectifs, rapports d'inspections, notes et règlements, textes officiels, mouvements de personnels. De même, c'est elle qui dicte les normes de construction à l'aide de différentes lois, textes codifiés (règlements, décrets, ...). Dans les livres sur l'architecture, peu de cas est fait du bâtiment scolaire. Rares sont les textes y faisant allusion. Ce qui est contradictoire car l'école est une construction identifiable, remarquable à plus d'un titre.

**Un certain nombre d'hypothèses se posent, relatives à la question de l'authenticité, de la pérennité d'un type architectural scolaire :**

- **est-il possible de parler d'architecture scolaire et à partir de quelle date ?**
- **l'architecture scolaire évolue t'elle comme les autres bâtiments ?**
- **est-elle représentative des différents courants architecturaux de la période de son élaboration ?**

**Définition de la notion d'école** Il faut définir avant tout cette notion d'école et observer son histoire au cours du temps en particulier pendant ces deux derniers siècles.

D'après le dictionnaire Robert, « *l'école est un établissement dans lequel il est donné un enseignement collectif* ».

L'encyclopédie Quillet précise :

« *L'établissement, le lieu où l'on enseigne un ou plusieurs arts...se dit particulièrement des écoles où l'on donne l'instruction élémentaire* ».

En effet l'usage de ce terme « école » est le plus couramment employé pour le primaire regroupant les écoles maternelles et élémentaires.

L'encyclopédie de la culture française rattache le mot école à celui de communale.

« *L'école communale - vocable chargé d'affectivité et de résonances politique et sociale – a succédé au début de la 3<sup>ème</sup> République, aux petites écoles ouvertes dans les paroisses ou les communes...*

*Elle est gratuite pour les enfants qui la fréquentent hors l'achat de menues fournitures. L'Etat assure la rémunération du personnel enseignant et d'inspection, tandis que la commune est chargée de la construction et de l'entretien des bâtiments, du fonctionnement matériel (personnel d'entretien et de services, fournitures scolaires, chauffage) et du logement des instituteurs en nature ou par versement d'une indemnité compensatrice. »<sup>1</sup>*

Cette définition indique bien le rôle attribué à chaque institution : Etat et collectivité territoriale.

---

<sup>1</sup> *Encyclopédie de la culture française*, Niort, Editions Eclactis, 1991, p 198.

A la commune incombent la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles, cela sous le regard vigilant de l'Education nationale qui est responsable du personnel éducatif.

La relation entre ces deux parties est fortement imbriquée : les enfants et les enseignants travaillent dans un cadre créé par la commune.

## 5) Les lois qui ont façonné le paysage architectural.

Un certain nombre de lois ont façonné le paysage architectural scolaire. Cette évolution est longue puisqu'elle s'écoule sur deux siècles avec des phases d'accélération. Cette histoire de la construction de l'école en tant que bâtiment est très liée aux pratiques pédagogiques et aux évolutions de la société.

En **1832**, l'architecte **Bouillon** présente ses projets pour maisons d'écoles primaires, c'est le premier recueil de modèles pour les constructions scolaires. Ce sont sur ces plans types que s'appuie la politique suscitée par la **loi Guizot du 28 juin 1833** avec « **la charte de l'éducation de l'Instruction publique** ». C'est ainsi que l'idée de création d'école publique apparaît.

*« Toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement. »*

Une école normale par département, une école primaire supérieure dans chaque commune de plus de 6 000 habitants, une école primaire publique par commune.

Mais ces écoles sont, dans la réalité, fréquentées par les garçons et 70% des garçons reçoivent une instruction.

Le fait qui est remarquable est l'obligation pour chaque commune de «construire une maison d'école».

Cependant, les mairies ne construisent pas ou très peu de maisons d'école. Souvent, elles utilisent des locaux déjà existants et la salle de classe se résume en une pièce pas toujours très éclairée et salubre recevant parfois cinquante élèves.

« **L'ordonnance des salles d'asile** », en 1837, établit le principe d'accueillir les enfants sans distinction de sexe.

C'est à partir de **1850**, que la **loi Falloux** stipule aux communes de plus de huit cents habitants d'ouvrir une école de filles.

Il est à noter que la construction d'écoles primaires publiques de filles ne devient obligatoire pour les communes qu'en **1867** avec **la loi Duruy**, soit 34 ans plus tard par rapport aux garçons.

Dés 1858, l'Etat exige des plans pour toute construction de maison d'école et confie à l'Inspection primaire le soin de vérifier les travaux.

**En 1871, l'architecte César Pompée** réalise un recueil de « Plans Modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies ». Il est adressé à tous les préfets. C'est la première standardisation des bâtiments scolaires.

L'Etat a voté des lois mais il n'a pas mis les moyens financiers pour aider les communes et en particulier les plus pauvres pour la réalisation de construction scolaire.

**1878, création de la Caisses des Ecoles** facilitant le financement des constructions scolaires.

*« C'est à partir de 1878, seulement que les communes – et seulement les plus pauvres d'entre elles – peuvent recevoir des subventions et des prêts pour « leur » école. L'architecture scolaire est balbutiante. »<sup>2</sup>*

**1880, Félix Narjoux**, architecte de la ville de Paris, publie « L'architecture communale » dont la troisième série est consacrée à l'architecture scolaire : écoles de hameaux, écoles mixtes, écoles de filles, écoles de garçons, groupes scolaires, salles d'asiles écoles professionnelles, écoles normales primaires.

Mais peut-on parler de programmes architecturaux :

- d'une part dans des communes dépourvues de moyens tels que l'absence de financement,
- d'autre part quand les citoyens eux-mêmes ne sentaient pas et n'exprimaient pas la nécessité d'un lieu approprié à l'enseignement des savoirs.

Cela renforce l'idée de la pression de la loi pour faire avancer les points de vue sous la forme de textes d'accompagnement précisant, voire normalisant l'école et sa construction.

Les **lois Jules Ferry en 1881** avec le **principe de l'école primaire publique gratuite et laïque, de l'instruction obligatoire** pour tous jusqu'à l'âge de onze ans sont très importantes.

La nécessité de construire des écoles est grandissante.

Des normes de construction scolaires sont fixées dans la loi de 1885.

---

<sup>2</sup> Nicole GAUTIER, « Les murs ont une histoire » dans *L'Education magazine*, n° 60 du 29 mars 1984.

**En 1886, la loi Goblet porte sur l'organisation générale de l'enseignement primaire et laïcisation du personnel des écoles publiques.**

Trois degrés d'enseignement sont définis :

- l'école maternelle (ancienne salle d'asile),
- l'école primaire,
- l'école primaire supérieure (formation complémentaire courte à vocation professionnelle).

C'est ainsi que la loi du 30 octobre 1886, article 2, oblige une commune à être pourvue d'au moins une école primaire publique. Il en est de même des hameaux séparés des chefs lieux ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.

L'Etat participe à l'édification des écoles grâce à des subventions car les communes, pour la plupart d'entre elles, ne pouvaient pas entreprendre avec leurs seules ressources la construction de ces bâtiments scolaires.

Cependant, l'Etat exige l'entretien de ces écoles par les communes.

Du fait que l'installation des écoles primaires est une obligation pour les communes, celles-ci ne sauraient se dispenser de les aménager d'une manière ou d'une autre.

Si le conseil municipal est toujours consulté sur la façon dont il entend observer la loi, le ministère passe néanmoins outre son avis défavorable.

Appliqués avec ténacité et persévérance, ces règlements ont fait surgir sur tout le territoire les innombrables classes où le peuple trouve avec l'instruction, des conditions matérielles généralement satisfaisantes.

De cette œuvre, la 3<sup>ème</sup> République est légitimement fière ; non qu'elle n'ait rien trouvé dans ce domaine à son avènement ; Les régimes antérieurs n'avaient pas négligé l'enseignement populaire avec les lois de Guizot (1833) et de Duruy (1867) ; mais c'est à elle que reviennent le mérite et l'honneur d'avoir élevé l'instruction publique au rang d'un service national et de l'avoir organisée par un système de mesures cohérentes.

**Le 18 janvier 1887 paraît le décret d'application de la loi Goblet précisant les instructions concernant la construction, le mobilier et le matériel d'enseignement des écoles maternelles et des écoles primaires publiques.**

La France s'est dotée d'un équipement scolaire dont le réseau est très dense au début de la deuxième guerre mondiale :

- 7208 classes maternelles et enfantines comptant 272 130 élèves ;
- 125 441 classes primaires avec 3 890 000 inscrits ;
- 4 619 classes de cours complémentaires pour 129 852 filles et garçons.

L'Etat, depuis 1885, y avait consacré des sommes considérables :

- 150 millions de francs en 1934 ;

- 300 millions de francs en 1936 ;
- 454 millions de francs en 1938 ;
- 252 millions de francs en 1939 ;

La part des subventions aux communes allant de 50 % environ à 90 % du montant des devis.<sup>3</sup>

**6) 1936, Jean Zay**, ministre du Front populaire, porte la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Il est publié de nouvelles instructions sur les constructions et le mobilier scolaire : la classe type est désormais prévue pour 40 élèves, le pupitre individuel est recommandé.

**La circulaire du 2 novembre 1949** précise un certain nombre de points sur les procédures à suivre :

- aucun dossier définitif ne doit être envoyé au Ministère avant l'établissement d'un programme et d'un avant-projet ;
- le programme est établi par l'Inspecteur d'Académie qui consulte tous ceux qu'intéresse l'affaire c'est à dire le maire et l'inspecteur du primaire ; il est approuvé par le Préfet ;
- l'architecte sait ainsi ce qu'on attend de lui. Il lui appartient alors de faire connaître son parti pris ainsi que le coût approximatif de la construction dans un avant-projet.

Ces deux documents sont ensuite examinés par le Ministère et après leur approbation, l'architecte peut enfin soumettre ses plans sans crainte de les voir refusés.

Cette circulaire est confortée par **l'instruction sur les constructions des écoles primaires du 30 août 1949**.

Un inspecteur du primaire, Monsieur Godier, a réalisé une analyse dans la revue mensuelle de l'Econome, numéro d'octobre 1949.

*« Les auteurs de ces instructions du 30 août 1949 ont manifestement eu, en les rédigeant, un quadruple souci :*

- *souci d'économie,*
- *souci de ne rien sacrifier cependant de tout ce qu'exigent la santé, le confort, la sécurité des élèves,*
- *souci de l'intérêt du service,*
- *souci de fournir aux constructeurs des indications détaillées et précieuses, qui manquaient dans l'instruction du 24 août 1936. »*

**Le décret du 6 juin 1972** propose une nouvelle conception de l'urbanisme scolaire.

---

<sup>3</sup> Chiffres recueillis d'après les données indiquées dans *L'Ecole publique française*, Paris, Editions Rombaldi, 1950, p.258.

## 7) Les grandes tendances architecturales

L'obligation faite aux communes de construire des « maisons d'écoles » dans le premier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle, n'a pas eu beaucoup de conséquences sur l'émergence d'un type architectural ; la plupart du temps, on s'est contenté d'approprier une construction pour lui donner cette fonction, le cas échéant, en abattant une cloison pour donner au rez-de-chaussée l'espace nécessaire à une classes d'une cinquantaine d'élèves.

Pour François Loyer :

*« En fait, c'est la tendance fondamentale qui est celle du 19<sup>ème</sup> siècle, à définir des types architecturaux en imbriquant étroitement la conception du programme et sa traduction architecturale sous forme de projet qui a permis de dégager spontanément des types.*

*L'histoire de l'école n'est pas différente, sous cet angle, de celle des autres programmes architecturaux : sa mise en forme apparaît en même temps que celle de bien d'autres édifices publics, qu'il s'agisse des halles et marchés, des prisons ou des hôpitaux, des églises ou des mairies. »<sup>4</sup>*

C'est sous le règne de Louis Philippe, au terme de près de 30 ans de réflexion sur les édifices publics soumis à l'approbation du Conseil des Bâtiments Civils, que se dégage une forme en matière de typologie.

Elle va peu à peu se raffiner durant le 2<sup>ème</sup> tiers du siècle, sous l'influence d'une pensée administrative dont l'obsession est de dominer les coûts en dominant les projets.

Il est difficile d'affirmer, néanmoins, qu'il y ait eu naissance d'une véritable architecture scolaire à partir de ces définitions dont la visée reste pragmatique : la mise en forme spatiale de la classe, figeant un modèle d'espace à partir de relations pédagogiques traditionnelles et d'une approche mécaniste de l'hygiène (ensoleillement, ventilation, ergonomie), n'entraîne pas une typologie architecturale rigoureuse.

Les données contextuelles, qu'il s'agisse de la forme et de la nature du terrain ou, plus simplement des ambitions monumentales du projet, peuvent modifier du tout au tout la transcription architecturale de ces prescriptions qui ne visent que la distribution interne des salles de classe.

*« D'où vient donc la formidable identité des écoles de la 3<sup>ème</sup> République, dont les caractères architecturaux sont si marqués qu'il est impossible de ne pas les remarquer ?*

---

<sup>4</sup> François LOYER, « Prélude : de l'architecture scolaire » dans *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, Anne Marie Châtelet, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, 1993, p.15.



*De l'écriture architecturale elle-même, serait-on tenté de répondre. Car c'est l'addition d'une définition administrative de la distribution et d'une vision rationaliste des conceptions architecturales qui détermine le type des écoles « Jules Ferry ».*

*Le dialogue affirmé des circulations et des salles de classe - espaces servants, espaces servis comme l'aurait dit Louis I. Kahn- va de pair avec l'affirmation des fonctions distinctes de chaque partie (notamment, dans la différence entre préau et salles de classe). Commentaire de cette vision tout à la fois dialectique et didactique des formes architecturales, l'écriture du détail met l'accent sur des oppositions constructives (portant / porté ou ossature / remplissage) qui vont achever de rendre l'édifice particulièrement lisible.*

*Ce code formel devient bientôt le signe de la construction scolaire, s'étendant par contamination à toute une part de l'architecture publique dont la vocation est sociale : hôpitaux, dispensaires et, bientôt, logements à bon marché... »<sup>5</sup>*

## **8) Entre 1880 et 1920, l'architecture scolaire a été au premier rang des préoccupations des concepteurs.**

### **L'époque Jules Ferry**

Les écoles de la 3<sup>ème</sup> République, appelées école « Jules Ferry » symbolisent encore aux yeux de tous l'institution scolaire.

Elles occupent des places privilégiées dans la ville : parcelles d'angle, façades importantes.

*« Les écoles de Jules Ferry marquées du sceau du rationalisme dessinent leurs façades timides et semblables, ponctuant la ville d'une manière qu'on ne peut ignorer.*

*Quel passant ne saurait identifier l'école primaire ?*

*Construite le plus souvent en briques, elle réserve la pierre aux éléments porteurs, jambages, impostes ou corbeaux. Des baies régulières scandent sa façade quadrillant le bâtiment... Rien de caché, ni de dissimulé, ces façades sont un livre ouvert pour qui veut en déchiffrer la construction. Leur écriture rationaliste répond en tout point aux leçons de Viollet-le-Duc. »<sup>6</sup>*

L'architecture scolaire, une architecture de qualité, naît de la multiplicité des projets. De Félix Narjoux, Antoine Bouvard, fidèles émules de Viollet-le-Duc, jusqu'à Louis Bonnier, Emile Bois et André Berry, la vitalité de la construction scolaire est étonnante .

*« S'il est vrai que la typologie des bâtiments scolaires n'a pas été, loin de là, aussi mécanique qu'on serait tenté de l'imaginer, il n'en est pas moins juste de*

---

<sup>5</sup> François LOYER, « Prélude : de l'architecture scolaire » dans *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, Anne Marie Châtelet, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, 1993, p.16.

<sup>6</sup> Anne Marie CHATELET, « Un grand personnage historique ? L'école primaire », Mémoire de DEA, Paris, Institut d'Urbanisme de Paris, octobre 1983.

*saluer l'émergence d'une production de l'architecture scolaire dont l'abondance égale la qualité. »*<sup>7</sup>

### **9) L'entre deux guerres, un essai vers l'architecture moderne**

Il en est de même pour les constructions réalisées entre les deux guerres qui, dans un esprit totalement différent, servent également d'élément structurant et de repère dans le tissu urbain.

Quelque peu ralentie dans le cours des années vingt, la production des bâtiments scolaires va connaître un nouveau souffle au cours des années trente : les écoles *hollandaises* de cette décennie, à Paris et dans sa périphérie, prennent à l'évidence le relais des productions majeures qui avaient été celles de la génération de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

*« Les écoles construites dans cette période ont en fait souvent ce caractère de modernité symbolique, souvent mis en œuvre, comme un exercice de style, par des architectes de formation académique...C'est une constante : la modernisation de l'architecture de l'école, le plus grand confort spatial donné par un éclairage et des espaces libres plus généreux et la modernisation souvent réelle du second œuvre et de l'équipement n'entraînent pas la métamorphose complète que l'approche instrumentale apporte ailleurs.*

*La modernisation, telle qu'elle est réclamée par les architectes eux-mêmes, lorsqu'ils s'expriment sur le sujet, se confond avec le nouveau confort et avec des espaces intérieurs plus lumineux ; ainsi pour Jacques Debat – Ponsan, qui écrit en 1931, la nouvelle école :*

*« (Ce sont) des baies sans trumeaux ou la verrière continue tant souhaitée, c'est le béton armé, les baies closes de menuiseries métalliques aux sections petites, aux systèmes d'ouverture variée, c'est l'air des classes mécaniquement renouvelé, chauffé, humidifié, sans courant d'air, c'est enfin des installations sanitaires soignées, d'un entretien facile, à la portée des enfants. »*<sup>8</sup>

On peut être très critique sur la qualité architecturale des écoles construites à cette période de l'entre deux guerres mais il faut noter le progrès indéniable de la qualité des constructions et surtout le progrès en terme d'hygiène et de santé qui en découle. La prise en compte de l'enfant dans sa dimension physique et intellectuelle est remarquable. L'enfant se trouve face à des référents architecturaux nouveaux et d'une grande qualité.

Mais il est clair que la modernisation de l'architecture n'apporte pas une réponse spatiale évoluée.

---

<sup>7</sup> François LOYER, « Prélude : de l'architecture scolaire » dans *Paris à l'école*, « qui a eu cette idée folle... », Anne Marie Châtelet, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, 1993, p.17.

<sup>8</sup> Gérard MONNIER, *L'Architecture en France, une histoire critique 1918 – 1950, architecture, culture, modernité*, Paris, Philippe Sers Editeur, 1990, p.171.

« L'explication est en partie dans l'institution scolaire, relativement stable dans cette période, qui n'est pas moteur d'un changement en profondeur de l'espace de l'école.

La modernisation consiste à améliorer, souvent avec éclat, le confort, et à actualiser l'apparence : des tâches que la plupart des architectes peuvent prendre en charge, sans pour autant être des partisans d'une culture moderne. C'est peut être aussi dans cette direction que se trouve une explication générale du faible intérêt que le programme de l'école suscite chez les architectes novateurs à ce moment : l'inertie de l'institution scolaire, et de ceux qui gèrent ses constructions, n'encourage pas une architecture réellement expérimentale. »<sup>9</sup>

Il faut souligner la modernité apparente de cette architecture et la difficulté des architectes modernes face au système scolaire.

Certes la typologie des bâtiments scolaires n'est pas systématique et ne s'est pas répandue à la vitesse désirée. Mais il faut cependant souligner l'émergence d'une production architecturale de qualité.

« La définition d'une typologie scolaire propre au Mouvement Moderne s'appuie largement sur une tradition liée à la spécificité du programme. Ce n'est d'ailleurs guère qu'à partir des années 1932 – 1933 que s'affirme en France une architecture scolaire nouvelle. »<sup>10</sup>

L'exemple est venu de la banlieue parisienne où l'école moderne y a fait ses premières constructions avec des municipalités de gauche qui étaient favorables au mouvement d'avant garde avec le groupe scolaire Karl Marx à Villejuif, conçu par André Lurçat dès 1931, devait rester le modèle d'une production puriste dont la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui* se chargeait d'assurer la promotion à un niveau international.

D'autres exemples, comme ceux de Boulogne (Debat-Ponsan, 1932-1933) ou de Puteaux (les frères Niermans, 1934), montraient la vitalité d'une production qui culminera en 1935 avec la spectaculaire école de plein air, de Beaudouin et Marcel Lods à Suresnes.

---

<sup>9</sup> Gérard MONNIER, *L'Architecture en France, une histoire critique 1918 – 1950, architecture, culture, modernité*, Paris, Philippe Sers Editeur, 1990, p.172.

<sup>10</sup> Bertrand LEMOINE, « Ecoles des années 30 », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 232, avril 1984.

## **10) Les trente ans de développement après la deuxième guerre mondiale.**

La deuxième guerre mondiale a réduit les possibilités d'accueil :

5 000 classes furent complètement détruites et 6 000 classes endommagées en particulier dans le Nord de la France, l'Est, la Bretagne, la Normandie et la Provence.

Dés les premières années après la guerre, la principale préoccupation des Français est la reconstruction des villes. De nombreuses écoles furent construites et reconstruites.

Bordeaux n'échappe pas malheureusement à cette situation (c.f le groupe scolaire Dupaty).

Ce phénomène de reconstruction est accentué par un accroissement démographique de la population scolaire au lendemain de la Libération.

Déjà avant la guerre les classes étaient surchargées, avec plus de quarante élèves mais cette exception devenait la règle.

De 1943 à 1949, les élèves du 1<sup>er</sup> degré sont passés de 3 800 000 à 4 222 000, suivant le rythme des naissances :

- 613 000 en 1939,
- 835 000 en 1946,
- 855 000 en 1947.

La Gironde en 1948 compte 8 100 écoliers.

L'explosion démographique a obligé à construire très vite un grand nombre d'écoles.

## **11) Dès les années 1950 / 1955, l'architecture scolaire face à l'explosion démographique.**

Les écoles sortent de terre avec des alignements de classes sur deux ou trois niveaux. C'est ainsi qu'il existe des écoles de 15 à 22 classes. La circulaire de 1950 relatives aux constructions scolaires précise que « le mobilier des classes sera individuel » ; les couleurs « gaies et claires » sont conseillées dans l'école ; le tableau vert foncé remplace le tableau noir.

Cet essor démographique oblige l'Etat à planifier la construction scolaire afin de faire face aux demandes d'accueil, d'anticiper en fonction des effectifs et de trouver des procédures administratives, techniques et financières plus opérantes.

Pour répondre à ce phénomène, le Ministère de l'Education nationale crée en 1956, la carte scolaire, toujours active de nos jours. Elle permet d'ajuster la création ou la fermeture de classes en fonction des effectifs de la population scolaire. Du fait de cette carte scolaire et de la baisse du nombre d'élèves dans certains secteurs comme en milieu rural ou dans les centres villes, ces écoles existent toujours mais elles sont en partie vidées de leurs occupants. Ce qui pose actuellement un problème d'occupation et de réemploi de ces locaux.

La normalisation des effectifs des bâtiments scolaires ainsi que les programmes de construction avec les plans types amènent de nouvelles règles de financement en rendant l'Etat maître d'ouvrage des 4/5 des constructions scolaires.

A ces sommes, il faut ajouter la participation financière des conseils généraux dans l'aide aux communes. Chaque département reçoit des crédits proportionnels à sa population scolaire.

Ces crédits sont considérables mais ils sont insignifiants par rapport à l'enveloppe globale qui fut nécessaire face à l'ampleur de la reconstruction de la France.

Une enquête réalisée par l'Administration centrale en 1950 indique qu'il faut avant 1955 construire ou reconstruire 22 860 classes dont 4 426 classes maternelles, 8 432 classes de garçons, 8 136 classes de filles, 1 462 écoles mixtes, 406 classes de cours complémentaires.<sup>11</sup>

L'unité de classe comprenant la salle d'enseignement, le vestiaire et le lavabo, le petit atelier de travail manuel, le préau, les privés, la cour, le logement de l'instituteur, revient à 5 millions de francs.

En 1939, l'unité de coût est de 300 000 francs ce qui permet de construire un millier de classes avec les 200 millions inscrits au budget.

Les 13 milliards du budget de 1951 assurent la construction de 4 000 classes. Ces différents montants indiquent l'effort consenti par l'Etat en direction des écoles.

En 1949, 20 millions sont attribués à une expérience d'écoles prototypes. Des architectes sont sollicités pour présenter des projets en tenant compte des dernières avancées technologiques dans le bâtiment.

Cette expérience démontre que le rythme habituel de la construction peut être considérablement accru et que le coût des dépenses peut être réduit par l'utilisation d'éléments préfabriqués.

Ces constructions de type chalet sont satisfaisantes aux vues des critères de confort, d'hygiène, d'esthétique de la rapidité de construction.

**12)** Ces différentes tentatives sont les précurseurs à **la grande phase d'industrialisation de 1965**. Pendant cette période, il est demandé aux constructeurs de bâtir vite et de la manière la plus économique possible. Les entreprises du bâtiment développent une politique d'industrialisation de la construction scolaire fondée sur la répétition de trames rationnelles pour mieux satisfaire à la demande en quantité.

---

<sup>11</sup>Chiffres recueillis d'après les données indiquées dans *L'Ecole publique française*, Paris, Editions Rombaldi, 1950, p.258.

En 1965, le Ministère de L'Education nationale adopte cette politique. Il organise le marché national des bâtiments scolaires et encourage les entreprises dans le chemin de l'industrialisation.

C'est ainsi que 35 sociétés ou groupements, représentant 150 entreprises construisent en dix ans 74 000 classes élémentaires et maternelles.

La trame « Education nationale » de 1,75 m est mise au point à partir d'un circulaire datée de 1952, les bâtiments scolaires entrent ainsi dans l'ère du préfabriqué.

« L'unification générale des dimensions permettra une économie en rendant possible l'industrialisation de la productions des éléments de construction. »

Cette trame de 1,75 mètre correspond à une largeur de couloir, à un box d'internat ; les salles de classe représentent cinq trames sur quatre.

Cette trame se traduit à l'extérieur par le rythme régulier des fenêtres et donne un découpage vertical de ces longues façades.

La salle de classe s'organise toujours suivant le même schéma :

- l'estrade,
- les fenêtres à gauche, car tous les élèves sont nécessairement droitiers...
- le couloir central éclairé en imposte à travers les classes.

L'implantation de ces bâtiments linéaires répond aux conceptions urbaines de cette période qui ne se préoccupe pas ou peu de la qualité de l'espace urbain et de l'insertion de ces écoles dans le lieu d'implantation.

*« Le paradoxe de cette période est qu'une construction systématique, entièrement normalisée, puisse cohabiter avec des effets d'architecture d'autant plus incontrôlés qu'ils apparaissent comme strictement formels. »<sup>12</sup>*

### **13) 1970, une nouvelle conception de l'école se fait jour.**

Un débat est né autour des années 1970 sur la construction scolaire. Des recherches spécifiques sont menées pour une meilleure adaptation des constructions aux besoins.

Des instructions sont données en 1972 pour la construction des écoles maternelles.

Le décret du 6 juin 1972 propose une nouvelle conception de l'urbanisme scolaire.

Les instructions du 20 août 1973 portent sur l'aménagement de l'espace scolaire : nouveau programme de construction des écoles élémentaires en conformité avec « les objectifs de la rénovation pédagogique. »

L'architecture du bâtiment doit être intégrée aux espaces habités, à la pédagogie en créant une relation entre le monde extérieur et intérieur.

Il apparaît des écoles dans les villes nouvelles construites de plain - pied ou avec un seul étage.

---

<sup>12</sup> François LOYER, « Prélude : de l'architecture scolaire » dans *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, Anne Marie Châtelet, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, 1993, page 18.

Ces conceptions innovantes sont très inspirées par les modèles architecturaux anglo - saxons.

C'est ainsi que naissent de nouveaux locaux dans les écoles comme les bibliothèques, les espaces ateliers, les salles de repos.

A l'extérieur, se dressent des jeux, des plateaux d'évolution pour l'éducation physique et sportive, des espaces verts liés aux activités d'éveil.

Ces modulations de l'espace scolaire répondent à de nouveaux besoins en pédagogie. Cette nouvelle conception de l'architecture traduit cette transformation de la pédagogie. Elle en a déduit des solutions souvent originales de distribution et d'implantation qui la rendent particulièrement agréable.

#### **14) Les années 1980, l'architecture de l'école est un reflet de socialisation et d'intégration.**

Durant la période des années cinquante aux années quatre-vingts, des expériences interrogent les liens entre l'industrialisation du bâtiment et la production de l'architecture, entre l'évolution de la pédagogie et celle de l'espace.

Mais leur échec a cruellement rappelé que l'on ne peut promouvoir des transformations architecturales si elles ne sont accompagnées d'une évolution du cadre de production et des mentalités. Un rejet violent de la standardisation s'en est suivi, provoquant le retour de l'architecture. Après avoir été contraints de limiter leur projet à l'assemblage d'éléments prédéterminés, les architectes ont retrouvé toute latitude pour concevoir les bâtiments scolaires.

Ce changement qui a lieu alors que s'engageait un retour à l'urbain, a bouleversé autant le mode de conception des édifices que leurs relations avec la ville et leur expression architecturale.

L'école est marquée par notre société et son architecture. En effet, l'instruction relative à la construction des écoles maternelles, publiée en 1980, donne un exemple de l'avancée de la revendication de la qualité à la fin des années 1970.

Elle est destinée aux architectes et redéfinit les critères de conception des maternelles grâce à une meilleure connaissance d'une part de l'enfant et d'autre part grâce à une évolution de la pédagogie.

Pour lutter contre l'uniformité des bâtiments scolaires dans le paysage, les collectivités locales souhaitent de plus en plus voir apparaître des éléments d'architecture diversifiés.

*« Cet éclatement des références et les innovations qui l'ont accompagnées, marquent aujourd'hui le quotidien des établissements,, la BCD, le CDI, mais aussi la forme de traitement des groupes et des relations sociales sont autant de traces des usagers antérieurs et d'un état de la demande. »<sup>13</sup>*

---

<sup>13</sup>Idem, page 60.

Ce qui amène à penser de manière différente les nouvelles constructions et à repenser les locaux anciens rendus libres par la baisse des effectifs de la population scolaire.

Les élus, pendant les années 1990, s'intéressent aux constructions scolaires à travers la politique de la ville mise en place à cette époque. La question de l'intégration sociale est au centre de la réflexion culturelle. D'où la difficulté pour l'école de garder son identité en tant que lieu d'enseignement et son rôle d'éducation qui dépasse son seul cadre pédagogique.

La construction scolaire se trouve à la charnière de ce débat et doit prendre en compte ces nouvelles données socio-éducatives.

*« Un même espace peut être utilisé comme ressource pour des projets différents, mais cela ne signifie pas qu'il est un bon point d'appui pour n'importe quel projet.*

*Ce besoin des usages des objets et des espaces rejoint une difficulté plus générale de la théorie de la mobilisation des ressources. »<sup>14</sup>*

---

<sup>14</sup> Marie Claude DEROUET-BESSON, *Les murs de l'école*, Paris, Editions Métailié, 1998, page 126.



## Conclusion

### **15) Les constructions scolaires répondent à différentes logiques :**

- une logique pédagogique qui est exprimée par le ministère de l'éducation nationale,
- une logique foncière qui est déterminée par la collectivité locale, c'est à dire la mairie,
- une logique architecturale qui est définie par le maître d'œuvre.

Ces logiques sont connues sous la forme de textes réglementaires, de règles d'inscription parcellaire, de contraintes financières et de principes architecturaux.

Les écoles naissent de la résolution et de la synthèse de ces exigences.

Ces logiques évoluent en fonction du contexte social, économique et psychologique.

La restructuration des groupes scolaires ces dernières années par les villes met en avant la prise en compte de nouvelles données pédagogiques et de nouvelles pratiques sociales.

A partir des structures existantes, les architectes ont adapté les espaces aux contraintes et aux demandes contemporaines. Les interventions réalisées sur ces écoles sont en accord avec les différentes fonctions du bâtiment.

Ces nouvelles données influencent l'approche de la restructuration et son devenir, d'où l'importance de prendre le temps de la concertation avec les partenaires et les acteurs de l'école : les enfants, les parents d'élèves, les enseignants, les personnels, les associations de quartier et les services de la mairie.

La difficulté pour l'architecte est de trouver l'adéquation idéale entre les attentes des partenaires et l'adaptation de ces attentes à l'édifice sans le dénaturer, sans compromettre l'esprit d'origine de cette architecture scolaire.

Le problème à résoudre est comment faire du moderne avec de l'ancien et comment créer une dialectique entre l'œuvre du présent et celle du passé.

Mais cette nouvelle architecture traduit elle un vrai changement au niveau des habitudes et des esprits ? Un certain blocage perdure au niveau des pratiques et elle se traduit dans l'architecture.

Il faut intégrer les nouvelles données de la société et découvrir les formes d'une maîtrise effective des espaces et des temps, c'est à dire ceux de l'école et de la ville.

Cette nouvelle maîtrise doit accepter :

- de nouveaux contenus pédagogiques incontournables comme par exemple les langues ou les activités de lecture dans les bibliothèques,

- de nouveaux moyens d'informations et de communication avec l'informatique,
- une réelle prise en considération des rythmes de vie des enfants,
- l'insertion effective de l'école dans la ville.

Les habitudes et les comportements se modifient lentement. Pour les enseignants comme pour les enfants, la classe est considérée comme une propriété. Il faut changer cette attitude. Souvent pour la plupart des enseignants, les espaces ouverts apparaissent comme une contrainte de temps et de liberté. Une adaptation à ces nouveaux lieux entraîne une modification de la pédagogie, une autonomie des élèves, une gestion organisée de l'espace et du temps.

Cette gestion de l'espace et celle du temps ne sont pas à dissocier. La gestion du temps dépend en grande partie des possibilités offertes par le cadre matériel :

- architecture, aménagement modulables ou non,
- le mobilier.

### **16) L'architecture scolaire aujourd'hui**

Les nouvelles architectures offrent des locaux nouveaux : ateliers, salle d'activités spécialisées, bibliothèque, salle de vidéo et des espaces extérieurs aménagés.

L'école fut un des moteurs de la vie des villages et des villes où elle apportait le savoir et préparait les enfants à la vie future. L'école change de statut, elle dispense toujours le savoir mais elle doit s'ouvrir sur le monde extérieur.

L'école ne peut plus rester fermée sur elle-même. Il lui est nécessaire d'imaginer, de créer des liens avec la vie de la collectivité locale. C'est un partenariat qui est à mettre en place afin de pouvoir organiser les temps et les espaces utiles à cette nouvelle pédagogie.

Cette ouverture de l'école est possible si elle est réalisée en étroite relation avec des partenaires de l'enfance. Il faut déterminer la place et la fonction de chacun afin d'être le plus efficace possible.

En matière de construction scolaire, la concertation avec tous les acteurs est délicate. Il existe souvent un décalage dans le temps qui s'opère entre celui de la concertation et celui des utilisateurs de cette construction.

Une construction scolaire dure plusieurs mois voire plusieurs années (c.f le groupe scolaire Anatole France à Bordeaux). De ce fait, bon nombre d'acteurs présents au moment de la concertation ne sont plus là après la construction ou après la restructuration. Ce qui est souvent le cas avec les enseignants du fait de la mobilité de ceux-ci ou des parents d'élèves dont les enfants ne sont plus scolarisés.

De ce fait, l'architecte manifeste une certaine prudence et propose une architecture qui reçoit l'assentiment de tous avec une notion de durée pour le bâtiment construit.

Cependant, le concepteur doit faire preuve d'adaptabilité et d'anticipation en pensant les équipements en terme de valeurs d'usage pédagogique, éducatif et social.

C'est une des raisons pour laquelle, ces bâtiments scolaires ont leur aspect extérieur inchangé ; l'édifice n'évolue pas comme c'est le cas pour le groupe scolaire Anatole France à Bordeaux, mais ce sont les fonctions intérieures qui changent en tenant compte des modes pédagogiques ou éducatives.

*« Même si, aujourd'hui, la maintenance des bâtiments et l'amélioration de leur sécurité épuisent souvent les crédits de rénovation, le simple jeu des changements de destination des espaces peut, partout, subvertir le projet architectural initial. Ils se font au coup par coup, souvent sans cohérence d'ensemble. L'adéquation entre l'organisation de l'espace, celle du temps, et les pratiques est surtout pensée par séquences d'utilisation, le réfectoire, la salle de musique, le préau couvert, le CDI, la salle informatique, le terminal Internet, la circulation des élèves ou des personnels. Le puzzle du quotidien se compose et se recompose alors que l'ensemble de l'établissement conçu par l'architecte n'est que rarement perçu par les usagers. »<sup>15</sup>*

L'information et la communication des projets en architecture sont indispensables pour la compréhension du public.

La concertation entre les différents acteurs permet de donner des réponses adaptées en fonction des lieux, en fonction de leurs utilisations et de l'occupation de ces lieux pendant la journée.

*« Le moteur de ce changement permanent doit être la fonctionnalité affichée des édifices. Il faut déterminer des usages, y apporter une réponse économique et technique, puis la sublimer par son expression architecturale. Dès que l'adaptation fonctionnelle se brisera, l'édifice disparaîtra pour laisser place à un autre mieux adapté à son usage. »<sup>16</sup>*

---

<sup>15</sup> Marie Claude DEROUET-BESSON, *Les Murs de l'école*, Paris, Editions Métailié, 1998, p.269.

<sup>16</sup> Bernard TOULIER, *Architecture et Patrimoine du 20ème siècle en France*, Paris, Editions du Patrimoine, 1999, p.11.

**17) L'école n'est plus un lieu unique d'enseignement c'est aussi un lieu d'éducation. L'architecture scolaire est un élément de la pédagogie.** Il est l'occasion de faire prendre conscience à l'élève qu'il a un rapport avec l'espace, à l'architecture.

L'ouverture de l'école sur la ville lui permet d'appréhender son quartier et de le sensibiliser à l'urbanisme.

L'architecture scolaire est pour l'élève un référent qui le marque pour la vie d'où l'importance de la qualité architecturale des écoles.

Il s'identifie à cet espace qui lui est familier, il faut lui offrir une architecture pertinente et adaptée au monde moderne.